

LA VOIE PARTAGÉE

Vol. 5 No. 1



MOT DE LA DIRECTRICE DE L'OUEST-DE-LA-MONTÉRÉGIE

Le 19 novembre dernier s'est ouvert un nouveau tronçon autoroutier fort attendu pour l'ouest de la Montérégie: la partie Est de l'autoroute 30, entre l'autoroute 30 actuelle, à Saint-Constant, et l'autoroute 15, à Candiac.

La ceinture sud de la région métropolitaine prend maintenant forme et permettra d'apporter bon nombre d'impacts positifs pour notre région: sécurité et fluidité accrues dans le secteur de Roussillon, meilleure accessibilité au réseau autoroutier, réduction des temps de déplacement et, bien sûr, l'autoroute 30 permettra d'avoir une alternative viable en cas d'incident sur le réseau national déjà fortement sollicité.

La réalisation de ce tronçon a représenté tout un défi pour le personnel du ministère des Transports, mais également pour les intervenants du milieu qui ont milité depuis des années afin de faire vivre ce véritable trait d'union.

Félicitations à tous nos partenaires qui ont œuvré à l'accomplissement de cette infrastructure, et merci de votre implication!

Joceline Béland
Directrice
Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie

DÉPUTÉ(E), MINISTRE OU DIRECTRICE :

À QUI ADRESSER VOS DEMANDES AU MINISTÈRE ?

Depuis quelques mois, nous observons une multiplication des destinataires des demandes municipales adressées au ministère des Transports. En effet, il n'est pas rare de voir cheminer la même résolution municipale à la fois par le bureau du député de la région, le cabinet du ministre des Transports et la direction territoriale.

Les demandes concernant le domaine des transports sur le territoire de la Montérégie-Ouest doivent toutes être traitées par l'équipe de la direction territoriale du Ministère. Puisque c'est au sein de la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie (DOM) que sont planifiés et gérés l'ensemble des projets réalisés sur le territoire, et que c'est cette même équipe qui assure l'entretien et l'exploitation du réseau routier, c'est donc à elle que doivent être acheminées les demandes à cet effet.

Ainsi, lorsqu'une résolution municipale adressée au Ministère est reçue par un député de la région, celui-ci l'acheminera habituellement au Cabinet du ministre des Transports qui le transmettra ensuite à la direction territoriale pour traitement approprié. De la même façon, lorsqu'une demande concernant un dossier de la DOM est reçue au Cabinet, celle-ci sera transmise à la directrice pour traitement.

Bien que les municipalités demeurent libres d'informer les élus de leur région des demandes qu'elles adressent au Ministère, le traitement de celles-ci se fera habituellement via la direction territoriale concernée. Ainsi, l'analyse d'une demande municipale débutera donc nécessairement plus tôt si elle est reçue directement par la Direction concernée.

Vous avez une demande à formuler au Ministère? Adressez-la à madame Joceline Béland, directrice de la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie. Vous souhaitez en informer votre député? Mettez-le en copie conforme. De cette façon, le Ministère le mettra également en copie de la réponse qui vous sera transmise.

Vous souhaitez assurer un suivi de votre dossier? Chaque demande reçue à la DOM donne lieu à un accusé de réception dans lequel est précisé un numéro de référence et le nom du professionnel responsable du traitement de votre demande au module des Relations avec le milieu. Vous pouvez donc communiquer directement avec cette personne pour connaître l'état de situation de votre dossier. Notre système de suivi permet de dresser rapidement l'état de situation de votre dossier et ainsi vous informer des délais à prévoir avant la réception des conclusions de l'analyse de votre demande.

Au plaisir de vous lire!

COMITÉS DE BON VOISINAGE

Depuis sa création dans les années 90, la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie (DOM) se veut un partenaire à l'écoute de son milieu. Au fil des ans, de nombreux échanges ont eu lieu concernant des problématiques fort diversifiées rencontrées par les partenaires de la Direction.

Depuis 2008, la DOM a voulu renforcer ce lien privilégié et mettre sur pied une nouvelle façon de communiquer avec ses partenaires concernant les chantiers routiers de grande envergure. Les *Comités de bon voisinage* ont donc été créés.

Deux objectifs majeurs sont inhérents à la création de ces comités de travail:

- Informer les partenaires, souvent appelés à répondre à leurs citoyens, sur les travaux qui auront cours sur leur territoire;
- Mettre à contribution les acteurs régionaux dans la recherche de solutions aux impacts générés par le chantier, afin de les réduire au minimum.

En 2010, trois chantiers majeurs ont bénéficié de cette approche: le pont de l'autoroute 10 au-dessus de la rivière Richelieu, à Richelieu; le pont de la route 104 au-dessus de l'autoroute 35, à Saint-Jean-sur-Richelieu; et le pont de l'autoroute 15 au-dessus du boulevard Salaberry, à La Prairie.

Au bout du compte, c'est le citoyen qui a bénéficié des avantages de ces rencontres, puisque les impacts ont été réduits au minimum, notamment dans la définition des chemins alternatifs, par exemple. De plus, les citoyens sont davantage en mesure d'obtenir une information à jour, et ce, peu importe la source d'information.

Dans un esprit de collaboration et d'amélioration continue, les Comités de bon voisinage sont là pour rester!

LA RENUMÉROTATION DES BRETelles AUTOROUTIÈRES : QUEL RÔLE JOUE LA MUNICIPALITÉ ?

Les investissements sans précédent des dernières années ont permis de réaliser de nombreux projets d'infrastructures. Certains d'entre eux ont un impact direct sur la vie des usagers de la route, mais pas pour les raisons que l'on pourrait imaginer.

Le parachèvement de l'autoroute 35, l'ajout d'une bretelle sur l'autoroute 40 à Vaudreuil-Dorion, et prochainement, le parachèvement du tronçon Jean-Leman de l'autoroute 30, sont notamment des projets qui modifieront les habitudes de vie de certains usagers de la route, en améliorant leur temps de parcours ou la sécurité de leur itinéraire.

Néanmoins, la réalisation de ces tronçons apportera d'autres changements dans la vie des gens. En effet, ces projets nécessitent une renumérotation des bretelles autoroutières afin de respecter les normes en vigueur au Ministère. Cela peut sembler mineur, mais imaginez l'impact sur un commerce qui doit modifier toutes ses annonces, son site Internet, sa papeterie ou encore sur un usager en transit qui ne trouve pas la bonne sortie pour arriver à temps à un rendez-vous important!

Bien que le Ministère mette en œuvre plusieurs moyens de communication afin de bien informer les usagers de la route et ses principaux partenaires, les municipalités demeurent un lien privilégié pour joindre les citoyens. Il est donc possible, voire même encouragé, que les municipalités utilisent les outils mis à leur disposition afin de relayer les informations le plus rapidement et le plus efficacement possible auprès de tous leurs publics.

Grâce à ce partenariat essentiel, il est plus facile pour l'usager de la route de planifier efficacement ses déplacements en fonction de la nouvelle numérotation des sorties autoroutières.

Votre collaboration demeure essentielle dans toutes les communications du Ministère.



LA MISSION TRANSPORTS EN SÉCURITÉ CIVILE

Le ministère des Transports du Québec a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement durable du Québec.

Pour accomplir cette mission, le Ministère doit être prêt, puisqu'en cas d'incident majeur, les systèmes de transport sont parmi les services essentiels aux citoyens et ont pour objet, notamment, d'assurer l'approvisionnement sur tout le territoire, d'acheminer les services de premiers secours et d'assurer la stabilité des activités économiques.

La Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie (DOM) s'est donc fixé les objectifs suivants, afin de pouvoir bien répondre en cas de force majeure :

- maîtriser la connaissance de l'état et de l'utilisation du réseau routier et des risques en sécurité civile auxquels il est exposé ;
- garantir une capacité d'intervention efficace sur le réseau, particulièrement dans la gestion des incidents s'y produisant, des urgences dans le transport et des sinistres ;
- coordonner l'action et l'échange d'information auprès de tous les acteurs œuvrant sur le réseau routier ;
- resserrer les liens de collaboration avec les partenaires et les clients.

Pour y arriver, la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie a d'abord dû identifier l'ensemble des risques spécifiques auxquels elle pourrait faire face. Parmi ceux-ci, mentionnons les risques naturels, tels qu'un tremblement de terre, une inondation ou un glissement de terrain, et les risques anthropiques, tels qu'une panne électrique, un accident ou encore un déversement de matières dangereuses.

Pour tous ces incidents potentiels sur le réseau routier provincial, la DOM a élaboré un processus d'intervention formalisé, en clarifiant les rôles et les responsabilités des intervenants en mesure d'urgences et en s'assurant que ceux-ci reçoivent une formation liée à leur rôle.

Toutes ces démarches sont réalisées afin d'être en mesure de répondre adéquatement à un besoin exprimé par un partenaire municipal qui pourrait, en cas de crise majeure qu'il ne puisse gérer seul, faire appel aux services du Ministère, via l'organisation régionale en sécurité civile. Rappelons cependant que chaque municipalité doit avoir son propre plan de mesures d'urgence et être en mesure de faire face à différentes situations de sécurité civile de façon autonome.

SONDAGE QUÉBEC 511

Au printemps dernier, le ministère des Transports du Québec a sondé le niveau de satisfaction des citoyens quant à son service Québec 511, qui sert à diffuser toute information relativement au domaine des transports, notamment les travaux routiers et l'état du réseau.

Le sondage a permis de tâter le poulx de quelque 1 000 usagers de la route au Québec, âgés de 16 ans et plus, et ayant déjà utilisé le service Québec 511.

VOICI DONC LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE CETTE ENQUÊTE.

SERVICE TÉLÉPHONIQUE QUÉBEC 511

86 % des usagers trouvent que le service téléphonique fournit l'information rapidement et la grande majorité (84 %) des automobilistes ayant utilisé le service téléphonique Québec 511 en sont très (43 %) ou assez (41 %) satisfaits.

Les types d'information recherchés sur le service téléphonique Québec 511 sont :

- Les conditions routières en hiver (65 %) ;
- Les principaux travaux routiers en cours (28 %) ;
- Les événements majeurs en cours sur le réseau routier entraînant des entraves importantes (accidents, inondation, congestions majeures, etc.) (17 %).

SERVICE WEB 511

La quasi-totalité (95 %) des automobilistes ayant utilisé le service web (Internet) Québec 511 en sont très (47 %) ou assez (48 %) satisfaits.

Les types d'information recherchés sur le service web Québec 511 sont :

- Les conditions routières en hiver (67 %) ;
- Les principaux travaux routiers en cours (36 %) ;
- La fluidité du réseau en regardant les images des caméras de circulation (12 %) ;
- Les événements majeurs en cours sur le réseau routier entraînant des entraves importantes (accidents, inondation, congestions majeures, etc.) (11 %).

Pour l'ensemble des services offerts par le Québec 511, mentionnons finalement que les personnes sondées estiment que les informations mises à la disposition des automobilistes permettent à une majorité d'entre eux de se déplacer efficacement (92 %), en toute sécurité (92 %) et de bien planifier leurs déplacements (90 %).



Le service Québec 511 Info Transports demeure donc un outil de prédilection pour tout usager du réseau routier qui souhaite obtenir rapidement de l'information relative aux transports.

N'hésitez pas à l'utiliser!
www.quebec511.gouv.qc.ca

Vous pensez à un sujet sur le transport en Montérégie-Ouest qu'il serait pertinent de couvrir dans ce bulletin ?

Transmettez-nous vos idées en nous écrivant à notre adresse courriel.



Ce bulletin est imprimé sur du papier recyclé 100 % postconsommation :



La voie partagée
lavoiepartagee@mtq.gouv.qc.ca

180, boul. d'Anjou, bureau 200
Châteauguay (Québec) J6K 1C4

Téléphone : **450 698-3400**
Sans frais : **1 866 817-9848**
Télécopieur : 450 698-3452

Coordination : Claudia Goulet
Rédaction : Marjolaine Gagné et Julie Morin
Révision linguistique : Isabelle Turgeon
Production : Agence DoubleXpresso